

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 9 juin 2015 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli, Thomas Howard et Dr. Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, M. Dominic Labrie chef de service – Communications et adjoint à la direction générale, Mme Ginette Chevrier-Bottrill, ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Madeleine Carpentier - Composition du comité agricole
- Drainage

Debbie Cloutier-Tremblay - Service 911 et taxation

15-06-2384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 mai 2015 et de la séance spéciale du 19 mai 2015
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de juin
 - 5.5 Reddition de comptes 2014 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.6 Fonds réservé – Réparation d'asphalte
 - 5.7 Refinancement d'un montant de 1 828 000,00\$ relatif à un emprunt échéant le 20 juillet 2015 (1)
 - 5.8 Refinancement d'un montant de 1 828 000,00\$ relatif à un emprunt échéant le 20 juillet 2015 (2)
 - 5.9 Formation académique – Employée # 01-0133
 - 5.10 Radiation des mauvaises créances
 - 5.11 Demande de congé sans solde
 - 5.12 Embauche d'un étudiant en technique de l'environnement
 - 5.13 Embauche d'un étudiant en technique de génie civil
 - 5.14 Contrat temporaire – Opérateur de systèmes de traitement d'eau potable et usées
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Départ à la retraite d'un pompier volontaire
 - 6.2 Entente avec la Ville de Gatineau -Établissement d'un plan d'entraide mutuelle
- 7. Travaux publics**
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Jugement et ordonnance de nettoyage – 61 chemin du Carrefour, Pontiac
 - 9.2 Appui à une demande d'autorisation de lotissement à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur la partie de lot 26A, rang 4, canton d'Onslow afin d'agrandir une partie du lot 26A – 110 chemin des Trappeurs
 - 9.3 Appui à une demande d'autorisation de lotissement à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur la partie de lot 26A,

rang 4, canton d'Onslow – afin d'agrandir le lot mitoyen 26A-5 – 116 chemin des Trappeurs

- 9.4 Résolution d'autorisation au service d'urbanisme pour l'élaboration d'un plan d'intervention en matière environnementale, notamment les systèmes septiques
 - 9.5 Résolution de positionnement par rapport à la demande d'autorisation d'un usage autre qu'agricole pour l'usage (stockage-MRF) sur les lots 5B-rang 3 et 15B-rang 6 du canton d'Onslow
 - 9.6 Résolution de soumission d'une nouvelle sélection d'îlots déstructurés à la MRC afin de les inclure au second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) avant dépôt aux instances gouvernementales provinciales
 - 9.7 Résolution sur le choix de contribution au fond de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels sur l'opération cadastrale dans le but de subdiviser le lot d'origine 2 683 485 afin de créer les lots 5 098 029, 5 098 022, 5 098 026 et le lot 5 098 027
 - 9.8 Avis de motion - Règlement sur projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble
 - 9.9 Résolution sur le choix de contribution au fond de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels sur l'opération cadastrale dans le but de subdiviser le lot d'origine numéro 2 682 605 afin de créer les lots 5 701 606, 5 701 605, 5 701 604 et 5 701 603
- 10 Loisirs et culture**
- 10.1 Fête du 150^e anniversaire de la confédération
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
- 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
 - a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
- 13.1 Registre de correspondance du mois de mai 2015
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par :

Appuyé par :

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli

Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le retrait de l'item # 9.1.

Le vote est demandé sur l'amendement :

Pour : Inès Pontiroli
Dr. Jean Amyotte

Contre : Nancy Draper-Maxsom
Thomas Howard
Brian Middlemiss
R. Denis Dubé

Rejetée

L'amendement étant rejeté, le vote est demandé sur la résolution originale, soit :

15-06-2385

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**

4. **Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 mai 2015 et de la séance spéciale du 19 mai 2015
5. **Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de juin
 - 5.5 Reddition de comptes 2014 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.6 Fonds réservé – Réparation d'asphalte
 - 5.7 Refinancement d'un montant de 1 828 000,00\$ relatif à un emprunt échéant le 20 juillet 2015 (1)
 - 5.8 Refinancement d'un montant de 1 828 000,00\$ relatif à un emprunt échéant le 20 juillet 2015 (2)
 - 5.9 Formation académique – Employée # 01-0133
 - 5.10 Radiation des mauvaises créances
 - 5.11 Demande de congé sans solde
 - 5.12 Embauche d'un étudiant en technique de l'environnement
 - 5.13 Embauche d'un étudiant en technique de génie civil
 - 5.14 Contrat temporaire – Opérateur de systèmes de traitement d'eau potable et usées
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Départ à la retraite d'un pompier volontaire
 - 6.2 Entente avec la Ville de Gatineau -Établissement d'un plan d'entraide mutuelle
7. **Travaux publics**
8. **Hygiène du milieu**
9. **Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Jugement et ordonnance de nettoyage – 61 chemin du Carrefour, Pontiac
 - 9.2 Appui à une demande d'autorisation de lotissement à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur la partie de lot 26A, rang 4, canton d'Onslow afin d'agrandir une partie du lot 26A – 110 chemin des Trappeurs
 - 9.3 Appui à une demande d'autorisation de lotissement à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur la partie de lot 26A, rang 4, canton d'Onslow – afin d'agrandir le lot mitoyen 26A-5 – 116 chemin des Trappeurs
 - 9.4 Résolution d'autorisation au service d'urbanisme pour l'élaboration d'un plan d'intervention en matière environnementale, notamment les systèmes septiques
 - 9.5 Résolution de positionnement par rapport à la demande d'autorisation d'un usage autre qu'agricole pour l'usage (stockage-MRF) sur les lots 5B-rang 3 et 15B-rang 6 du canton d'Onslow
 - 9.6 Résolution de soumission d'une nouvelle sélection d'îlots déstructurés à la MRC afin de les inclure au second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) avant dépôt aux instances gouvernementales provinciales
 - 9.7 Résolution sur le choix de contribution au fond de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels sur l'opération cadastrale dans le but de subdiviser le lot d'origine 2 683 485 afin de créer les lots 5 098 029, 5 098 022, 5 098 026 et le lot 5 098 027
 - 9.8 Avis de motion - Règlement sur projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble
 - 9.9 Résolution sur le choix de contribution au fond de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels sur l'opération cadastrale dans le but de subdiviser le lot d'origine numéro 2 682 605 afin de créer les lots 5 701 606, 5 701 605, 5 701 604 et 5 701 603
10. **Loisirs et culture**
 - 10.1 Fête du 150^e anniversaire de la confédération
11. **Divers**
12. **Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
 - a) animaux
13. **Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de mai 2015
14. **Période de questions du public**

15. Levée de la séance

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Le vote est demandé :

Pour : Brian Middlemiss	Contre : Inès Pontiroli
Thomas Howard	Dr. Jean Amyotte
Nancy Draper-Maxsom	
R. Denis Dubé	

Adoptée sur division

La conseillère Inès Pontiroli précise qu'elle vote contre car elle désire une analyse plus large de la problématique concernant l'item # 9.1

15-06-2386

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2015
ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 MAI 2015**

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 mai 2015 et de la séance spéciale du 19 mai 2015.

Adoptée

15-06-2387

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (JUIN 2015)

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **17 010,86\$**.

Adoptée

15-06-2388

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **44 434,96\$** (voir annexe) pour la période se terminant le **31 mai 2015** et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée sur division

Le conseiller R. Denis Dubé vote contre la résolution.

15-06-2389

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 29 avril 2015 au 26 mai 2015, le tout pour un total de **327 322,20\$** (voir annexe).

Adoptée sur division

Le conseiller R. Denis Dubé vote contre la résolution.

15-06-2390

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2015

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **41 568,68\$** taxes incluses.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, en retirant l'item VOI-001437 pour un montant total de **40 382,53\$** taxes incluses.

Le vote est demandé :

Pour :	Nancy Draper-Maxsom	Contre :	Inès Pontiroli
	R. Denis Dubé		Dr. Jean Amyotte
	Thomas Howard		
	Brian Middlemiss		

Adoptée sur division

15-06-2391

REDDITION DE COMPTES 2014 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **410 652,00\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complété ;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE la municipalité de Pontiac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont

la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

15-06-2392

FONDS RÉSERVÉ – RÉPARATION ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 11 avril 2006 la résolution 06-04-109, concernant la création d'un fonds de réserve pour la réparation d'asphalte ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier du vérificateur externe a démontré un surplus non-affecté au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la réserve n'a pas été augmenté en 2014 et qu'aucune somme n'avait été budgétée à cet effet;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'augmentation du fonds réservé à la réparation d'asphalte d'un montant de 15 000,00\$ pour l'année 2014 et de 15 000,00 pour l'année 2015.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes à cet effet seront transférées du surplus non-affecté.

Adoptée

15-06-2393

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 1 828 000,00\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 20 JUILLET 2015 (1)

IL EST PROPOSÉ PAR R. DENIS DUBÉ APPUYÉ PAR BRIAN MIDDLEMISS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 16 juin 2015 au montant de **1 828 000,00 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 03-03. Ce billet est émis au prix de **100,00** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

162 800\$	2.37000%	16 juin 2016
167 000\$	2.37000%	16 juin 2017
171 200\$	2.37000%	16 juin 2018
175 500 \$	2.37000%	16 juin 2019
1 151 500 \$	2.37000%	16 juin 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée

15-06-2394

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 1 828 000,00\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 20 JUILLET 2015 (2)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pontiac souhaite emprunter par billet un montant total de **1 828 000,00 \$**:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
03-03	1 282 600\$
03-03	545 400\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR R. DENIS DUBÉ, APPUYÉ PAR BRIAN MIDDLEMISS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de **1 828 000,00 \$** prévu au règlement d'emprunt numéro 03-03 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier par intérim;

QUE les billets soient datés du 16 juin 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	162 800 \$
2017	167 000 \$
2018	171 200 \$
2019	175 500 \$
2020	180 100 \$ (à payer en 2020)
2020	971 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Pontiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 03-03, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

15-06-2395

FORMATION ACADÉMIQUE – EMPLOYÉE # 01-0133

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 01-0133 désire perfectionner ses connaissances en comptabilité et a été acceptée pour le cours # ACC2205 au Collège Algonquin;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est en relation directe avec le travail qu'elle accomplit présentement;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est recommandée par la supérieure de l'employée # 01-0133;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve de rembourser l'employée # 01-0133 la somme de 654,72\$, à la fin du cours sur présentation de preuve de réussite.

Adoptée

15-06-2396

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier certaines mauvaises créances des livres de la municipalité pour offrir un portrait juste de l'état des finances de la municipalité;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de radier la somme de 4 398,06\$ de mauvaises créances tel que présenté à l'annexe A jointe aux présentes.

Adoptée

15-06-2397

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT la lettre de l'employée # 01-0124 en date du 27 mai 2015, demandant un congé sans solde, tel que spécifié dans l'article 16.8 de la convention collective;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à l'employée # 01-0124 le congé sans solde, du 31 août 2015 au 6 septembre 2016 inclusivement, tel que spécifié dans la demande de l'employée.

Adoptée

15-06-2398

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT EN TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral propose d'accorder à la municipalité une subvention couvrant une partie du salaire d'un étudiant en technique de l'environnement;

Considérant que la municipalité souhaite notamment repérer les systèmes septiques sur son territoire;

Considérant que le salaire offert précédemment pour ce poste n'a pas permis d'attirer de candidats qualifiés;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'embauche d'un étudiant en technique de l'environnement, ou autres techniques semblables, selon les modalités prévues par le programme Emplois d'été Canada, pour un maximum de 227,5 heures, au taux horaire de 17\$.

Adoptée

15-06-2399

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT EN TECHNIQUE DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser un plan d'intervention pour notre réseau d'égout et d'aqueduc afin notamment d'avoir droit aux subventions du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des relevées GPS et des inspections vidéos de nos réseaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics et accorde une autorisation pour l'embauche temporaire d'un étudiant en technique de génie civil ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général intérimaire à procéder à l'embauche de M. Philippe Beaudoin pour un contrat à durée déterminée de 420 heures au taux horaire de 17,00\$.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE 55% de la dépense soit attribuée au poste budgétaire concernant les dépenses en services professionnels (eau et égout) et le 45% restant soit attribué aux dépenses en services professionnels (voirie).

Adoptée

15-06-2400

CONTRAT TEMPORAIRE - OPÉRATEUR DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET USÉES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher temporairement un Opérateur de système de traitement d'eau potable et usée pour une période de 5 semaines afin de permettre à l'opérateur actuel de prendre des vacances;

CONSIDÉRANT QUE ce poste d'opérateur sera doté éventuellement sur une base permanente;

CONSIDÉRANT QUE la firme AQUATECH a soumis une offre de service pour du personnel d'opération qualifié ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Directeur des infrastructures et des travaux publics d'accorder un contrat temporaire à la firme Aquatech sur la base d'un taux horaire de 47, 00\$, pour un maximum de 208 heures, plus les frais applicables.

Adoptée

15-06-2401

DÉPART À LA RETRAITE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Donald Goulet à titre de pompier volontaire, tel que spécifié dans sa lettre en date du 20 avril 2015.

Adoptée

15-06-2402

ENTENTE AVEC LA VILLE DE GATINEAU-ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur du service incendie et de notre conseiller juridique ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

Et RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer l'entente avec la ville de Gatineau intitulée « Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre. »

Adoptée

15-06-2403

RÉSOLUTION DE NETTOYAGE DU SITE AU 61 CARREFOUR, PONTIAC, PAR HUISSIERS DE JUSTICE

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la municipalité en matière de nuisance et de salubrité par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Règlement et à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT l'état d'insalubrité extrême et des nuisances constatés sur la propriété depuis plusieurs mois et que cette situation est devenue insupportable pour une grande partie du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE par ordre de la Cour municipale du 12 octobre 2011, la municipalité a ordonné le nettoyage de ce même site pour les mêmes raisons ;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier, soit :

29 mai 2014	Constations des nuisances sur la propriété
2 juin 2014	1er avis pour nuisances
27 août 2014	Aucun changement beaucoup de nuisances.
15 septembre 2014	2ème avis pour nuisances
09 décembre 2014	Inspection Situation inchangée.
15 janvier 2015	Envoie d'un avis final avant constat

CONSIDÉRANT QUE le coût des opérations de nettoyage de nuisance est assimilable à une taxe foncière et récupérable de la même façon en vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le service de l'urbanisme de demander le nettoyage de la propriété située au 61 Carrefour, Pontiac par huissiers de justice.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte et Inès Pontiroli votent contre la résolution.

15-06-2404

DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) SUR LA PARTIE DE LOT 26A, RANG 4, CANTON D'ONSLOW AFIN D'AGRANDIR LA PARTIE DU LOT 26A-12 – 110 DES TRAPPEURS

CONSIDÉRANT QUE la subdivision ne restreint d'aucune manière la possibilité de pratiquer l'agriculture ni sur le lot sujet de la subdivision ni sur les lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision n'aura aucun effet sur les ressources eau et sol du territoire municipal ni celui de la région;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision n'aura pas comme effet de déstructurer une terre agricole existante;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision n'affecte aucunement l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 178-01 mentionne qu'aucune cession de terrain ou compensation monétaire ne sont exigibles dans le cas d'une opération cadastrale autorisée par la CPTAQ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande d'autorisation auprès de la commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre la subdivision demandée.

Adoptée

15-06-2405

DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) SUR LA PARTIE DE LOT 26A, RANG 4, CANTON D'ONSLOW AFIN D'AGRANDIR LE LOT MITOYEN 26A-5- 116 DES TRAPPEURS

CONSIDÉRANT QUE la subdivision ne restreint d'aucune manière la possibilité de pratiquer l'agriculture ni sur le lot sujet de la subdivision ni sur les lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision n'aura aucun effet sur les ressources eau et sol du territoire municipal ni celui de la région;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision n'aura pas comme effet de déstructurer une terre agricole existante;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision n'affecte aucunement l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 178-01 mentionne qu'aucune cession de terrain ou compensation monétaire ne sont exigibles dans le cas d'une opération cadastrale autorisée par la CPTAQ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre la subdivision demandée.

Adoptée

15-06-2406

RÉSOLUTION D'AUTORISATION AU SERVICE D'URBANISME POUR L'ÉLABORATION DE SCÉNARIOS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, NOTAMMENT LES SYSTÈMES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement et de salubrité par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Règlement et à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées par les

personnes désignées par le ministre à toute personne ou municipalité qui fait défaut de respecter cette loi ou ses règlements, dans les cas et aux conditions qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité de l'écosystème des cours d'eau sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des installations septiques et des problématiques qui découlent de leurs dysfonctionnements ou leurs usures représentent un enjeu particulièrement sérieux et de taille que la municipalité de Pontiac souhaite redresser;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'autoriser le service de l'urbanisme à préparer et proposer au conseil des scénarios d'interventions pour palier à cette situation.

Adoptée

15-06-2407

RÉSOLUTION PAR RAPPORT À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE POUR L'USAGE (STOCKAGE-MRF) SUR LES LOTS 5B-RG3 ET 15B-RG6 DU CANTON D'ONSLow.

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation publique et des inquiétudes soulevées par une partie de la population locale à l'égard du projet de stockage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les lots 5b-rg3 et 15b-rg6 du canton d'Onslow;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été démontré hors de tout doute raisonnable que les retombés positives du projet seraient d'avantages plus importants que les inconvénients qu'il pourrait causer;

CONSIDÉRANT QUE la démonstration de l'impact de cette activité sur l'augmentation de l'achalandage des véhicules lourds dans le voisinage n'a pas été faite;

CONSIDÉRANT QUE la communauté agricole locale active depuis des décennies n'a pas manifesté le besoin d'avoir cet usage pour assurer la pérennité de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite développer l'activité récréotouristique en appuyant par exemple le projet Saut-des-Chats situé dans le même axe Nord/Sud à une distance inférieure à 2 km;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de ne pas appuyer le projet même s'il ne contrevient pas au règlement de zonage local 177-01 tel que mentionné dans la section 13 des formulaires des demandes d'autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Adoptée sur division

Les conseillers Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution.

15-06-2408

RÉSOLUTION DE SOUMISSION D'UNE NOUVELLE SÉLECTION D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS À LA MRC AFIN DE LES INCLURE AU SECOND PROJET DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) AVANT DÉPÔT AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES PROVINCIALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac voit dans l'exercice de révision du Schéma d'aménagement une occasion importante pour repenser sa stratégie de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les îlots choisis cadrent parfaitement avec la logique des îlots déstructurés et avec les paramètres d'évaluations et répondent parfaitement aux exigences de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et en vertu des articles 59 et 61.1 62 de la même loi ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des îlots sélectionnés se situent à des distances supérieures à 300m des terres cultivées les plus près ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'établissement de production animale susceptible d'être contraint par l'implantation de résidences dans les secteurs ciblés ;

CONSIDÉRANT QUE l'effet d'entraînement potentiel de telles suggestions et le cumul des implantations résidentielles ne peut affecter le maintien de l'agriculture et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des résidences pourra favoriser le développement de l'agriculture sans affecter l'homogénéité de la communauté agricole à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE de telles ouvertures pourront augmenter l'inventaire de l'offre et par voie de conséquence alléger la pression sur le reste du territoire agricole dynamique et viable ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de transmettre à la MRC des Collines des Outaouais les demandes suivantes afin de les inclure au second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) avant dépôt aux instances gouvernementales provinciales :

- 1- Ajouter à l'inventaire de la MRC une nouvelle sélection d'îlots déstructurés tel que démontré au **plan A-A** joint à la présente résolution ;
- 2- Convertir les aires d'affectation Rurale à Rurale de consolidation ;
- 3- Agrandir le périmètre d'urbanisation vers l'Est tel que présenté sur le **plan A-A**;
- 4- Apporter les modifications nécessaires aux affectations qui longent la Route 148, notamment l'affectation multifonctionnelle, afin de prévoir l'installation d'un CLSC et d'un poste de police.

AMENDEMENT

RÉSOLUTION DE SOUMISSION D'UNE NOUVELLE SÉLECTION D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS À LA MRC AFIN DE LES INCLURE AU SECOND PROJET DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) AVANT DÉPÔT AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES PROVINCIALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac voit dans l'exercice de révision du Schéma d'aménagement une occasion importante pour repenser sa stratégie de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les îlots choisis cadrent parfaitement avec la logique des îlots déstructurés et avec les paramètres d'évaluations et répondent parfaitement aux exigences de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et en vertu des articles 59 et 61.1 62 de la même loi ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des îlots sélectionnés se situent à des distances supérieures à 300m des terres cultivées les plus près ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'établissement de production animale susceptible d'être contraint par l'implantation de résidences dans les secteurs ciblés ;

CONSIDÉRANT QUE l'effet d'entraînement potentiel de telles suggestions et le cumul des implantations résidentielles ne peut affecter le maintien de l'agriculture et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des résidences pourra favoriser le développement de l'agriculture sans affecter l'homogénéité de la communauté agricole à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE de telles ouvertures pourront augmenter l'inventaire de l'offre et par voie de conséquence alléger la pression sur le reste du territoire agricole dynamique et viable ;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de transmettre à la MRC des Collines des Outaouais les demandes suivantes afin de les inclure au second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) avant dépôt aux instances gouvernementales provinciales :

- 1- Ajouter à l'inventaire de la MRC une nouvelle sélection d'îlots déstructurés tel que démontré au plan **B-B** joint à la présente résolution ;
- 2- Convertir les aires d'affectation Rurale à Rurale de consolidation ;
- 3- Agrandir le périmètre d'urbanisation vers l'Est tel que présenté sur le **plan B-B**;
- 4- Apporter les modifications nécessaires aux affectations qui longent la Route 148, notamment l'affectation multifonctionnelle, afin de prévoir l'installation d'un CLSC et d'un poste de police.

Le vote est demandé :

Pour : Dr. Jean Amyotte
Inès Pontiroli

Contre : Nancy Draper-Maxsom
R. Denis Dubé
Thomas Howard
Brian Middlemiss

Rejetée

L'amendement étant rejeté, le vote est demandé à nouveau sur la résolution originale, soit :

15-06-2409

RÉSOLUTION DE SOUMISSION D'UNE NOUVELLE SÉLECTION D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS À LA MRC AFIN DE LES INCLURE AU SECOND PROJET DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) AVANT DÉPÔT AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES PROVINCIALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac voit dans l'exercice de révision du Schéma d'aménagement une occasion importante pour repenser sa stratégie de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les îlots choisis cadrent parfaitement avec la logique des îlots déstructurés et avec les paramètres d'évaluations et répondent parfaitement aux exigences de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et en vertu des articles 59 et 61.1 62 de la même loi ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des îlots sélectionnés se situent à des distances supérieures à 300m des terres cultivées les plus près ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'établissement de production animale susceptible d'être contraint par l'implantation de résidences dans les secteurs ciblés ;

CONSIDÉRANT QUE l'effet d'entraînement potentiel de telles suggestions et le cumul des implantations résidentielles ne peut affecter le maintien de l'agriculture et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des résidences pourra favoriser le développement de l'agriculture sans affecter l'homogénéité de la communauté agricole à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE de telles ouvertures pourront augmenter l'inventaire de l'offre et par voie de conséquence alléger la pression sur le reste du territoire agricole dynamique et viable ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de transmettre à la MRC des Collines des Outaouais les demandes suivantes afin de les inclure au second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) avant dépôt aux instances gouvernementales provinciales :

- 1- Ajouter à l'inventaire de la MRC une nouvelle sélection d'îlots déstructurés tel que démontré au **plan A-A** joint à la présente résolution ;
- 2- Convertir les aires d'affectation Rurale à Rurale de consolidation ;
- 3- Agrandir le périmètre d'urbanisation vers l'Est tel que présenté sur le **plan A-A**;
- 4- Apporter les modifications nécessaires aux affectations qui longent la Route 148, notamment l'affectation multifonctionnelle, afin de prévoir l'installation d'un CLSC et d'un poste de police.

Adoptée sur division

Les conseillers Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution. Le conseiller Dr. Jean Amyotte s'objecte à l'ajout du lot 5 461 746 car il craint pour la nappe phréatique et la protection du territoire agricole.

15-06-2410

RÉSOLUTION SUR LE CHOIX DE CONTRIBUTION AU FOND DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS SUR L'OPERATION CADASTRALE DANS LE BUT DE SUBDIVISER LE LOT D'ORIGINE 2 683 485 AFIN DE CRÉER LES LOTS 5 098 029, 5 098 022, 5 098 026 ET LE LOT 5 098 027

CONSIDÉRANT la demande de lotissement déposée dans le but de subdiviser le lot d'origine 2 683 485 afin de créer les lots 5 098 029, 5 098 022, 5 098 026 et le lot 5 098 027;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de prescrire, comme condition préalable à la délivrance de certains permis de construction ou à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la contribution peut être requise dans le cadre de l'application des règlements de lotissement;

CONSIDÉRANT la demande du citoyen qui a exprimé au conseil sa volonté de vouloir payer une contribution monétaire au fond de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la demande vient régulariser une situation dérogatoire;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil percevra l'équivalent de 4% de la valeur du lot d'origine, tel qu'il était exigé au moment où cette opération a été originalement déposée, soit 7 536,00\$.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet qu'il y aura adoption à une prochaine session de ce conseil, suite aux modalités prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), du Règlement sur projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.

15-06-2411

RÉSOLUTION SUR LE CHOIX DE CONTRIBUTION AU FOND DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS SUR L'OPÉRATION CADASTRALE DANS LE BUT DE SUBDIVISER LE LOT D'ORIGINE NUMÉRO 2 682 605 AFIN DE CRÉER LES LOTS 5 701 606, 5 701 605, 5 701 604 ET 5 701 603

CONSIDÉRANT la demande de lotissement déposée dans le but de subdiviser le lot d'origine numéro 2 682 605 afin de créer les lots 5 701 606, 5 701 605, 5 701 604 et 5 701 603;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de prescrire, comme condition préalable à la délivrance de certains permis de construction ou à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la contribution peut être requise dans le cadre de l'application des règlements de lotissement;

CONSIDÉRANT la demande du citoyen qui a exprimé au conseil sa volonté de vouloir céder l'équivalent de 10% de la superficie du lot d'origine;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil exige une contribution égale à 10% de la valeur du lot d'origine # 2 682 605 en argent.

Adoptée

15-06-2412

FÊTE DU 150E ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme d'infrastructure communautaire pour célébrer le 150e anniversaire de la confédération;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac souhaite souligner cet anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier de nos parcs n'est pas adéquat;

CONSIDÉRANT QUE seuls les organismes à but non lucratif peuvent soumettre des projets à ce programme;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le Directeur général par intérim afin qu'une demande de financement soit soumise au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, en collaboration avec un organisme à but non lucratif de la municipalité.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Debbie Cloutier-Tremblay

- Frais de scolarité – Politique de remboursement en cas de départ de l'employé
- Études des systèmes septiques et projets de la municipalité
- Révision du schéma d'aménagement – Pourquoi prévoir un CLSC et poste de police à l'est de la municipalité

- Précisions sur l'ordonnance de nettoyage au 61 Carrefour
- Mo Laidlaw
 - Schéma d'aménagement de la MRC – Date de la consultation publique
 - Précision concernant le pourcentage de contribution au fonds de parcs
- Ricky Knox
 - Schéma d'aménagement de la MRC et ilots déstructurés – Consultation publique
- Madeleine Carpentier
 - Différence entre les routes type 1 et 2 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - Félicitations aux membres du conseil concernant le vote sur les MRF
 - Schéma d'aménagement de la MRC et ilots déstructurés – Consultation publique
 - Affichage du 2^e schéma d'aménagement sur site Web de la municipalité
- Robert Wagner
 - Détails concernant la radiation pour mauvaise créance
- Scott Macdonald
 - Carte du schéma d'aménagement de la MRC et ilots déstructurés - Copie au public

15-06-2413

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h25 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».